



2024/3
Délibération n° 3

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le 20/02/2024
ID : 063-216301093-20240202-DB20240303-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CHIDRAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le deux février à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick KINDT.

Date de Convocation : 29 janvier 2024

Présents (11) : Marie-Thérèse BALDUCCI, Thierry DIONNET, Audrey FABRE, Patrice GUILHOT, Marie-Paule HERMET, Patrick KINDT, Carmen MORENO, Jean-Paul PARRAIN, Maxime PERON, Patrick ROCCAZZELLA, Catherine SZEZUREK.

Absent Excusé (1) : Frédéric MANGANE.

Pouvoir (1) : Frédéric MANGANE donne pouvoir à Thierry DIONNET.

Catherine SZEZUREK est élue secrétaire de séance.

**Objet : Procédure de déclaration en état d'abandon manifeste – Parcelle 109 B 738
6 rue du Fort – Propriété Mme DONA REYES**

Le conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2243-1 et suivants,

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'état d'abandon de la propriété cadastrée 109 B 738,

Considérant l'intérêt pour la commune de mettre fin à l'état d'abandon de ce bien ;

Il est demandé d'autoriser le Maire de Chidrac à lancer la procédure prévue par les articles L.2243-1 à L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dite « de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste » pour la parcelle située 6 rue du Fort 63320 Chidrac.

Cette parcelle est constituée d'un immeuble comprenant un logement.

Le logement est vacant et inoccupé depuis plusieurs années.

L'état d'abandon général est très visible depuis la rue et a été signalé à plusieurs reprises.

L'actuel propriétaire est connu, il est décédé le 4 mars 2009. Il n'y a pas d'héritier connu.

Appelé à en délibérer,

Le conseil Municipal autorise le Maire de la Commune de Chidrac à engager la procédure de déclaration de la parcelle 109 B 738 en état d'abandon manifeste.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 063-216301093-20240202-DB20240303-DE

Nombre de Votants : 12
Nombre de Pour : 12
Nombre de Contre : 0
Nombre d'Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :
Le Maire,
Patrick KINDT

